



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 25 septembre 2018

Sessione di u 25 di sittembre di 2018

Lieu : Bastia

Décision N° 2018-19

Objet : Couverture numérique des territoires et le marché SFR

Oggetu : Cuperta numerica di i territorii è mercatu SFR

L'an deux mille dix-huit, le 25 septembre, la Chambre des Territoires convoquée le 10 septembre 2018 s'est réunie dans les salons d'honneur de l'Hôtel de la Collectivité à Bastia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires

Etaient présents : Mmes et MM.

Don-Marc ALBERTINI, Jean-Baptiste ARENA, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Henri FRANCESCHI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Luc MILLO, Jean-Toussaint MORGANTI, Lionel MORTINI, Jérôme NEGRONI, Marie-Thérèse OLIVESI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, François SARGENTINI, Pierre SAVELLI, Jean-Guy TALAMONI

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

M. Pascal CARLOTTI à Mme Juliette PONZEVERA
M. Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA à M. Paul-Joseph CAITUCOLI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Rosa PROSPERI

Etait absent et représenté :

M. Francis GIUDICI par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Etaient absents et excusés :

M. Louis CESARI
M. Laurent MARCANGELI
M. François-Marie MARCHETTI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS
M. Georges MELA
Mme Anne-Marie NATALI
M. Marc-Antoine NICOLAI
M. Jean PAJANACCI
M. Antoine POLI
M. Stéphane SBRAGGIA
M. François TATTI



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Etaient absents :

M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Vanina BORROMEI
M. François-Xavier CECCOLI
Mme Bianca FAZI
Mme Josepha GIACOMETTI
M. Pierre MARCELLESI
M. Claudy OLMETA
M. Louis POZZO DI BORGO

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.

VU La délibération n°18/226 AC de l'Assemblée de Corse autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit de la Corse du 29 juin 2018

VU Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires n° 2018-20.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

PREND ACTE

Que toutes les garanties juridiques et financières ont été prises pour que le chantier soit mené à son terme par l'opérateur dans les délais fixés par le cahier des charges.

DEMANDE

Que le calendrier d'intervention soit révisé en faveur des territoires ruraux si les conditions le permettent.

DECIDE

De la présentation d'un rapport d'avancement annuel devant la Chambre des Territoires en plus du suivi prévu en temps réel à partir du site www.isula.corsica.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni